

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. VARTORE Boris, M. BERRADA Ahmed, M. GONNET Sébastien.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, a donné pouvoir à M. PICHON Cyrille.

M. VIAL Patrice a donné pouvoir à M. GONNET Sébastien.

Absents : (1)

Mme DORÉ Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme GLÉNAT Anne.

Rapporteur : Mme BRULEY Audrey

DÉLIBÉRATION N° 045-2026 – TARIFS ET MODALITÉS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES POUR LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs de locations des salles communales pour les intervenants qui dispensent des activités culturelles et sportives selon un calendrier qui est calé sur celui de l'année scolaire et non de l'année civile.

Ces intervenants sont sélectionnés au préalable par la commission Animation au regard du contenu des activités proposées et du profil de l'intervenant.

Rappel des tarifs votés pour l'année scolaire 2025-2026 (hors vacances scolaires) :

	≤ à 1 h de cours /semaine	> à 1h et ≤ à 2 h de cours /semaine	> à 2 h de cours /semaine
Maison du parc/Prélenfrey et Salle sous-sol/Mairie	66,00	96,00	122,00
Salle L'Ardente/Les Saillants	132,00	192,00	244,00

Pour l'année scolaire 2026-2027 (hors vacances scolaires), le groupe de travail finances réuni le 25 mai dernier propose une augmentation de 1,8 % pour suivre l'inflation soit :

	≤ à 1 h de cours /semaine	> à 1h et ≤ à 2 h de cours /semaine	> à 2 h de cours /semaine
Maison du parc/Prélenfrey et Salle sous-sol/Mairie	67,00	98,00	124,00
Salle L'Ardente/Les Saillants	134,00	196,00	248,00

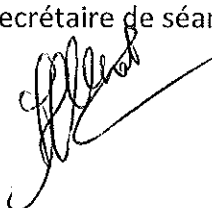
Précisions :

- pour la Maison du Parc et la salle sous-sol de la mairie, le même tarif est appliqué et les intervenants qui dispensent des cours dans ces deux salles font l'objet d'une facturation groupée en fonction du nombre total d'heures hebdomadaires.
- la salle polyvalente l'Ardente des Saillants fait l'objet d'un tarif différencié et d'une facturation à part selon le nombre d'heures de cours hebdomadaires dans cet équipement rénové.
- la facturation est annuelle et intervient en début d'année scolaire (pas de proratisation ni de remboursement en cas d'annulation dès lors que le contrat est signé puisque le créneau horaire de la salle a été bloqué).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, valide les tarifs et modalités de location de salles communales ci-dessus pour les intervenants extérieurs pour l'année scolaire 2026-2027.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance



Certifié conforme
Le Gua, le 16 juin 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

